

CATALOGUE 2023

www.gebo.fr

better. easier. faster.

gebo
FITS BETTER!

POURQUOI CHOISIR LES PRODUITS **GEBO** ?

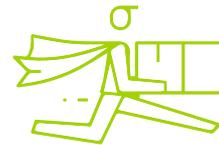


GEBO est gage de qualité !

Le contrôle qualité s'effectue à chaque étape de la production : choix des matériaux, cycle de production, conformité du produit fini.

GEBO s'engage pour une livraison rapide !

Vos commandes sont traitées rapidement.
Nos délais de livraison s'adaptent à vos urgences.



GEBO est à votre écoute !

Nous vous conseillons et nous vous guidons pour sélectionner le produit adapté à votre besoin. Notre équipe commerciale et notre service client sont à votre disposition.

GEBO est synonyme de garantie !

Nos produits sont fabriqués à partir de matériaux de la plus grande qualité. En outre, les produits GEBO sont couverts par l'assurance pour garantir le plus haut niveau de sécurité.



GEBO est synonyme de produits certifiés !

Tous les produits GEBO sont soumis à des tests qualité effectués par des laboratoires indépendants et spécialisés. Nous travaillons en collaboration constante avec l'institut allemand DVGW. Nos produits correspondent aux standards de qualité requis pour la France et l'International.

Nos certifications :



NOS GAMMES DE PRODUITS

1	gebooriginal	P. 6-29	
2	geboclamps	P. 30-37	
3	gebobrass	P. 38-47	
4	multigebo	P. 48-53	
5	gebounifix	P. 54-73	
6	geboinox	P. 74-83	
7	gebog316	P. 84-109	
8	gebofittings	P. 110-131	
9	gebonipple	P. 132-139	
10	gebodrain	P. 140-163	

gebonipple

BOBINES FILETÉES EN ACIER



CARACTÉRISTIQUES

Matières transportées * :



* Cette famille de produits propose des produits adaptés pour ces utilisations.

Domaines d'utilisation :



NEW



EXTENSION

GAMME DE PRODUITS

P. 134-136

**BOBINE FILETÉE EN ACIER GALVANISÉ
OU NOIR, FILETÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS**



P. 137

**BOBINE FILETÉE EN ACIER GALVANISÉ
OU NOIR, UNE DES DEUX EXTRÉMITÉS FILETÉES
PLUS LONGUE**



P. 138

**BOBINE FILETÉE EN ACIER GALVANISÉ
OU NOIR, UNE SEULE EXTRÉMITÉ FILETÉE**





BOBINE FILETÉE EN ACIER GALVANISÉ OU NOIR, FILETÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS

DIMENSIONS	GALVA	NOIR	D	T	L	L1
3/8" x 50 mm	70.050.03V	70.050.03S	17,2	2,3	50	12
3/8" x 60 mm	70.060.03V	70.060.03S	17,2	2,3	60	12
3/8" x 70 mm	70.070.03V	70.070.03S	17,2	2,3	70	12
3/8" x 80 mm	70.080.03V	70.080.03S	17,2	2,3	80	12
3/8" x 100 mm	70.100.03V	70.100.03S	17,2	2,3	100	12
3/8" x 120 mm	70.120.03V	70.120.03S	17,2	2,3	120	12
3/8" x 150 mm	70.150.03V	70.150.03S	17,2	2,3	150	12
3/8" x 200 mm	70.200.03V	70.200.03S	17,2	2,3	200	12
3/8" x 250 mm	70.250.03V	70.250.03S	17,2	2,3	250	12
3/8" x 300 mm	70.300.03V	70.300.03S	17,2	2,3	300	12
3/8" x 500 mm	70.500.03V	70.500.03S	17,2	2,3	500	12
3/8" x 1000 mm	70.1000.03V		17,2	2,3	1000	12
3/8" x 2000 mm	70.2000.03V		17,2	2,3	2000	12
1/2" x 30 mm	70.030.04V	70.030.04S	21,3	2,6	30	15
1/2" x 40 mm	70.040.04V	70.040.04S	21,3	2,6	40	15
1/2" x 50 mm	70.050.04V	70.050.04S	21,3	2,6	50	15
1/2" x 60 mm	70.060.04V	70.060.04S	21,3	2,6	60	15
1/2" x 70 mm	70.070.04V	70.070.04S	21,3	2,6	70	15
1/2" x 80 mm	70.080.04V	70.080.04S	21,3	2,6	80	15
1/2" x 100 mm	70.100.04V	70.100.04S	21,3	2,6	100	15
1/2" x 120 mm	70.120.04V	70.120.04S	21,3	2,6	120	15
1/2" x 150 mm	70.150.04V	70.150.04S	21,3	2,6	150	15
1/2" x 200 mm	70.200.04V	70.200.04S	21,3	2,6	200	15
1/2" x 250 mm	70.250.04V	70.250.04S	21,3	2,6	250	15
1/2" x 300 mm	70.300.04V	70.300.04S	21,3	2,6	300	15
1/2" x 400 mm	70.400.04V	70.400.04S	21,3	2,6	400	15
1/2" x 500 mm	70.500.04V	70.500.04S	21,3	2,6	500	15
1/2" x 1000 mm	70.1000.04V	70.1000.04S	21,3	2,6	1000	15
1/2" x 1500 mm	70.1500.04V	70.1500.04S	21,3	2,6	1500	15
1/2" x 2000 mm	70.2000.04V	70.2000.04S	21,3	2,6	2000	15
3/4" x 40 mm	70.040.05V	70.040.05S	26,9	2,6	40	15
3/4" x 50 mm	70.050.05V	70.050.05S	26,9	2,6	50	15
3/4" x 60 mm	70.060.05V	70.060.05S	26,9	2,6	60	15
3/4" x 70 mm	70.070.05V	70.070.05S	26,9	2,6	70	15
3/4" x 80 mm	70.080.05V	70.080.05S	26,9	2,6	80	15
3/4" x 100 mm	70.100.05V	70.100.05S	26,9	2,6	100	15
3/4" x 120 mm	70.120.05V	70.120.05S	26,9	2,6	120	15
3/4" x 150 mm	70.150.05V	70.150.05S	26,9	2,6	150	15
3/4" x 200 mm	70.200.05V	70.200.05S	26,9	2,6	200	15
3/4" x 250 mm	70.250.05V	70.250.05S	26,9	2,6	250	15
3/4" x 300 mm	70.300.05V	70.300.05S	26,9	2,6	300	15
3/4" x 400 mm	70.400.05V	70.400.05S	26,9	2,6	400	15
3/4" x 500 mm	70.500.05V	70.500.05S	26,9	2,6	500	15
3/4" x 1000 mm	70.1000.05V	70.1000.05S	26,9	2,6	1000	15
3/4" x 1500 mm	70.1500.05V	70.1500.05S	26,9	2,6	1500	15
3/4" x 2000 mm	70.2000.05V	70.2000.05S	26,9	2,6	2000	15

CARACTÉRISTIQUES

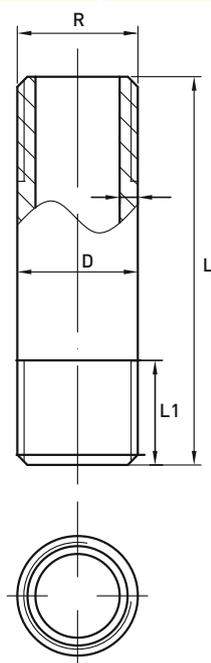
EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES DIN EN 10241

MATÉRIEL

TUBE EN ACIER SELON LA NORME DIN 10255

FILETAGE

EN CONFORMITÉ AVEC LA NORME ISO 7/1



Pour toute référence hors catalogue, n'hésitez pas à nous contacter.

BOBINE FILETÉE EN ACIER GALVANISÉ OU NOIR, FILETÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS

DIMENSIONS	GALVA	NOIR	D	T	L	L1
1" x 40 mm	70.040.06V	70.040.06S	33,7	3,2	40	17
1" x 50 mm	70.050.06V	70.050.06S	33,7	3,2	50	17
1" x 60 mm	70.060.06V	70.060.06S	33,7	3,2	60	17
1" x 70 mm	70.070.06V	70.070.06S	33,7	3,2	70	17
1" x 80 mm	70.080.06V	70.080.06S	33,7	3,2	80	17
1" x 100 mm	70.100.06V	70.100.06S	33,7	3,2	100	17
1" x 120 mm	70.120.06V	70.120.06S	33,7	3,2	120	17
1" x 150 mm	70.150.06V	70.150.06S	33,7	3,2	150	17
1" x 200 mm	70.200.06V	70.200.06S	33,7	3,2	200	17
1" x 250 mm	70.250.06V	70.250.06S	33,7	3,2	250	17
1" x 300 mm	70.300.06V	70.300.06S	33,7	3,2	300	17
1" x 400 mm	70.400.06V	70.400.06S	33,7	3,2	400	17
1" x 500 mm	70.500.06V	70.500.06S	33,7	3,2	500	17
1" x 1000 mm	70.1000.06V	70.1000.06S	33,7	3,2	1000	17
1" x 1500 mm	70.1500.06V	70.1500.06S	33,7	3,2	1500	17
1" x 2000 mm	70.2000.06V	70.2000.06S	33,7	3,2	2000	17
1 1/4" x 50 mm	70.050.07V	70.050.07S	42,4	3,2	50	20
1 1/4" x 60 mm	70.060.07V	70.060.07S	42,4	3,2	60	20
1 1/4" x 70 mm	70.070.07V		42,4	3,2	70	20
1 1/4" x 80 mm	70.080.07V	70.080.07S	42,4	3,2	80	20
1 1/4" x 100 mm	70.100.07V	70.100.07S	42,4	3,2	100	20
1 1/4" x 120 mm	70.120.07V	70.120.07S	42,4	3,2	120	20
1 1/4" x 150 mm	70.150.07V	70.150.07S	42,4	3,2	150	20
1 1/4" x 200 mm	70.200.07V	70.200.07S	42,4	3,2	200	20
1 1/4" x 250 mm	70.250.07V	70.250.07S	42,4	3,2	250	20
1 1/4" x 300 mm	70.300.07V	70.300.07S	42,4	3,2	300	20
1 1/4" x 400 mm	70.400.07V	70.400.07S	42,4	3,2	400	20
1 1/4" x 500 mm	70.500.07V	70.500.07S	42,4	3,2	500	20
1 1/4" x 1000 mm	70.1000.07V	70.1000.07S	42,4	3,2	1000	20
1 1/4" x 2000 mm	70.2000.07V		42,4	3,2	2000	20
1 1/2" x 50 mm	70.050.08V	70.050.08S	48,3	3,2	50	20
1 1/2" x 60 mm	70.060.08V	70.060.08S	48,3	3,2	60	20
1 1/2" x 80 mm	70.080.08V	70.080.08S	48,3	3,2	80	20
1 1/2" x 100 mm	70.100.08V	70.100.08S	48,3	3,2	100	20
1 1/2" x 120 mm	70.120.08V	70.120.08S	48,3	3,2	120	20
1 1/2" x 150 mm	70.150.08V	70.150.08S	48,3	3,2	150	20
1 1/2" x 200 mm	70.200.08V	70.200.08S	48,3	3,2	200	20
1 1/2" x 250 mm	70.250.08V	70.250.08S	48,3	3,2	250	20
1 1/2" x 300 mm	70.300.08V	70.300.08S	48,3	3,2	300	20
1 1/2" x 400 mm	70.400.08V	70.400.08S	48,3	3,2	400	20
1 1/2" x 500 mm	70.500.08V	70.500.08S	48,3	3,2	500	20
1 1/2" x 1000 mm	70.1000.08V		48,3	3,2	1000	20



Pour toute référence hors catalogue, n'hésitez pas à nous contacter.



BOBINE FILETÉE EN ACIER GALVANISÉ OU NOIR, FILETÉE AUX DEUX EXTRÉMITÉS

DIMENSIONS	GALVA	NOIR	D	T	L	L1
2" x 50 mm	70.050.09V		60,3	3,6	50	23
2" x 60 mm	70.060.09V	70.060.09S	60,3	3,6	60	23
2" x 80 mm	70.080.09V	70.080.09S	60,3	3,6	80	23
2" x 100 mm	70.100.09V	70.100.09S	60,3	3,6	100	23
2" x 120 mm	70.120.09V	70.120.09S	60,3	3,6	120	23
2" x 150 mm	70.150.09V	70.150.09S	60,3	3,6	150	23
2" x 200 mm	70.200.09V	70.200.09S	60,3	3,6	200	23
2" x 250 mm	70.250.09V	70.250.09S	60,3	3,6	250	23
2" x 300 mm	70.300.09V	70.300.09S	60,3	3,6	300	23
2" x 400 mm	70.400.09V	70.400.09S	60,3	3,6	400	23
2" x 500 mm	70.500.09V	70.500.09S	60,3	3,6	500	23
2" x 1000 mm	70.1000.09V		60,3	3,6	1000	23
2 1/2" x 60 mm	70.060.10V	70.060.10S	76,1	3,6	60	27
2 1/2" x 80 mm	70.080.10V	70.080.10S	76,1	3,6	80	27
2 1/2" x 100 mm	70.100.10V	70.100.10S	76,1	3,6	100	27
2 1/2" x 120 mm	70.120.10V	70.120.10S	76,1	3,6	120	27
2 1/2" x 150 mm	70.150.10V	70.150.10S	76,1	3,6	150	27
2 1/2" x 200 mm	70.200.10V	70.200.10S	76,1	3,6	200	27
2 1/2" x 250 mm	70.250.10V	70.250.10S	76,1	3,6	250	27
2 1/2" x 300 mm	70.300.10V	70.300.10S	76,1	3,6	300	27
2 1/2" x 400 mm	70.400.10V		76,1	3,6	400	27
2 1/2" x 500 mm	70.500.10V		76,1	3,6	500	27
2 1/2" x 1000 mm	70.1000.10V		76,1	3,6	1000	27
3" x 80 mm	70.080.11V	70.080.11S	88,9	4	80	30
3" x 100 mm	70.100.11V	70.100.11S	88,9	4	100	30
3" x 120 mm	70.120.11V	70.120.11S	88,9	4	120	30
3" x 150 mm	70.150.11V	70.150.11S	88,9	4	150	30
3" x 200 mm	70.200.11V	70.200.11S	88,9	4	200	30
3" x 250 mm	70.250.11V	70.250.11S	88,9	4	250	30
3" x 300 mm	70.300.11V	70.300.11S	88,9	4	300	30
3" x 400 mm	70.400.11V		88,9	4	400	30
3" x 500 mm	70.500.11V		88,9	4	500	30
3" x 1000 mm	70.1000.11V		88,9	4	1000	30
4" x 100 mm	70.100.12V	70.100.12S	114,3	4,5	100	36
4" x 120 mm	70.120.12V	70.120.12S	114,3	4,5	120	36
4" x 150 mm	70.150.12V	70.150.12S	114,3	4,5	150	36
4" x 200 mm	70.200.12V	70.200.12S	114,3	4,5	200	36
4" x 250 mm	70.250.12V	70.250.12S	114,3	4,5	250	36
4" x 300 mm	70.300.12V	70.300.12S	114,3	4,5	300	36
4" x 400 mm	70.400.12V		114,3	4,5	400	36
4" x 500 mm	70.500.12V		114,3	4,5	500	36
4" x 1000 mm	70.1000.12V		114,3	4,5	1000	36

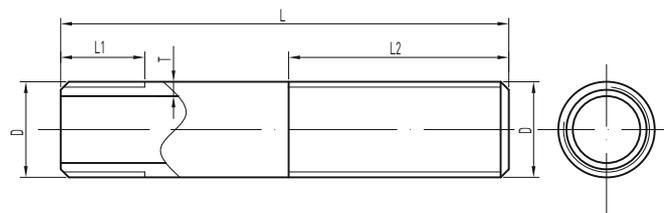
Pour toute référence hors catalogue, n'hésitez pas à nous contacter.

BOBINE FILETÉE EN ACIER GALVANISÉ OU NOIR, UNE DES DEUX EXTRÉMITÉS FILETÉES PLUS LONGUE

DIMENSIONS	GALVA	NOIR	D	T	L	L1	L2
1/2" x 100 mm	71.100.04V		21,3	2,6	100	15	50
1/2" x 150 mm	71.150.04V		21,3	2,6	150	15	60
1/2" x 200 mm	71.200.04V		21,3	2,6	200	15	60
1/2" x 300 mm	71.300.04V		21,3	2,6	300	15	60
3/4" x 100 mm	71.100.05V	71.100.05S	26,9	2,6	100	15	50
3/4" x 150 mm	71.150.05V		26,9	2,6	150	15	60
3/4" x 200 mm	71.200.05V		26,9	2,6	200	15	60
3/4" x 300 mm	71.300.05V		26,9	2,6	300	15	60
1" x 100 mm	71.100.06V		33,7	3,2	100	17	50
1" x 150 mm	71.150.06V	71.150.06S	33,7	3,2	150	17	70
1" x 200 mm	71.200.06V		33,7	3,2	200	17	70
1" x 300 mm	71.300.06V		33,7	3,2	300	17	70
1 1/4" x 100 mm	71.100.07V		42,4	3,2	100	20	50
1 1/4" x 150 mm	71.150.07V	71.150.07S	42,4	3,2	150	20	70
1 1/4" x 200 mm	71.200.07V		42,4	3,2	200	20	70
1 1/4" x 300 mm	71.300.07V		42,4	3,2	300	20	70
1 1/2" x 100 mm	71.100.08V		48,3	3,2	100	20	50
1 1/2" x 150 mm	71.150.08V		48,3	3,2	150	20	70
1 1/2" x 200 mm	71.200.08V		48,3	3,2	200	20	70
1 1/2" x 300 mm	71.300.08V		48,3	3,2	300	20	70
2" x 100 mm	71.100.09V		60,3	3,6	100	23	50
2" x 200 mm	71.200.09V		60,3	3,6	200	23	80
2" x 300 mm	71.300.09V		60,3	3,6	300	23	80



CARACTÉRISTIQUES	EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES DIN EN 10241
MATÉRIEL	TUBE EN ACIER SELON LA NORME DIN 10255
FILETAGE	EN CONFORMITÉ AVEC LA NORME ISO 7/1



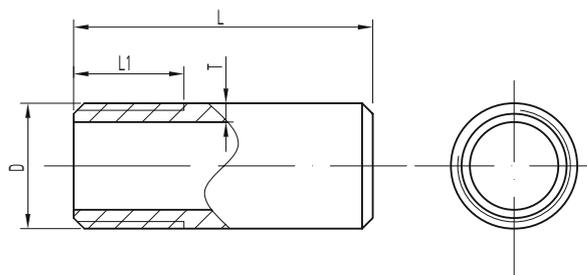
Pour toute référence hors catalogue, n'hésitez pas à nous contacter.



BOBINE FILETÉE EN ACIER GALVANISÉ OU NOIR, UNE SEULE EXTRÉMITÉ FILETÉE

DIMENSIONS	GALVA	NOIR	D	T	L	L1	L2
3/8" x 150 mm	72.150.03V		17,2	2,3	150	12	
3/8" x 200 mm	72.200.03V			17,2	2,3	200	12
1/2" x 100 mm	72.100.04V	72.100.04S		21,3	2,6	100	15
1/2" x 150 mm	72.150.04V	72.150.04S		21,3	2,6	150	15
1/2" x 200 mm	72.200.04V	72.200.04S		21,3	2,6	200	15
1/2" x 300 mm	72.300.04V			21,3	2,6	300	15
3/4" x 100 mm		72.100.05S		26,9	2,6	100	15
3/4" x 150 mm	72.150.05V	72.150.05S		26,9	2,6	150	15
3/4" x 200 mm	72.200.05V	72.200.05S		26,9	2,6	200	15
3/4" x 300 mm	72.300.05V			26,9	2,6	300	15
1" x 100 mm		72.100.06S		33,7	3,2	100	17
1" x 150 mm	72.150.06V	72.150.06S		33,7	3,2	150	17
1" x 200 mm		72.200.06S		33,7	3,2	200	17
1 1/4" x 100 mm	72.100.07V	72.100.07S		42,4	3,2	100	20
1 1/4" x 150 mm		72.150.07S		42,4	3,2	150	20
1 1/2" x 100 mm		72.100.08S		48,3	3,2	100	20
1 1/2" x 150 mm	72.150.08V	72.150.08S		48,3	3,2	150	20
1 1/2" x 200 mm		72.200.08S		48,3	3,2	200	20
2" x 100 mm	72.100.09V	72.100.09S		60,3	3,6	100	23
2" x 150 mm		72.150.09S		60,3	3,6	150	23
2" x 200 mm		72.200.09S		60,3	3,6	200	23

CARACTÉRISTIQUES	EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES DIN EN 10241
MATÉRIEL	TUBE EN ACIER SELON LA NORME DIN 10255
FILETAGE	EN CONFORMITÉ AVEC LA NORME ISO 7/1



Pour toute référence hors catalogue, n'hésitez pas à nous contacter.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : Champ d'application

- 1.1** Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** ») constituent, conformément à l'article L 441-1 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les Parties.
- 1.2** Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société GEBO FRANCE, société à responsabilité limitée, au capital de 100.000 €, dont le siège est situé rue Antoine Ferchault de Reaumur, Zae du Moulin Bertin – 85200 Fontenay-le-Comte, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 408 503 639 (ci-après le « **Fournisseur** ») fournit aux Acheteurs professionnels (ci-après l' « **Acheteur** » ou les « **Acheteurs** ») qui lui en font la demande par voie électronique (courrier électronique ou EDI), des pièces et fournitures industrielles manufacturées (ci-après le « **Produit** » ou les « **Produits** »).
- Le Fournisseur et l'Acheteur seront ci-après dénommés ensemble les « **Parties** » ou individuellement une « **Partie** ».
- 1.3** Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur.
- 1.4** Les Conditions Générales de Vente s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes de Produits conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.
- 1.5** Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes versions antérieures en s'y substituant. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.
- 1.6** Les renseignements figurant sur les catalogues, notices, prospectus, supports électroniques et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment, sans préavis. L'Acheteur est informé que les photographies et illustrations présentes dans les documents commerciaux susvisés et sur le site internet (<https://gebo-online.fr/>) et les microsites (<https://gebog316.de/fr> et <https://multigebo.de/fr>) (ci-après les « **Sites internet** ») n'entrent pas dans le champ contractuel.
- 1.7** Conformément à la réglementation en vigueur, le Fournisseur se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, en fonction des négociations menées avec l'Acheteur, par l'établissement de Conditions de Vente Particulières.

ARTICLE 2 : Offres - Tarifs - Commandes

2.1 Offres

Les offres de Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Le choix et l'achat d'un Produit est de la seule responsabilité de l'Acheteur.

2.2 Tarifs

Les Produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, selon la Confirmation de commande adressée par le Fournisseur à l'Acheteur.

Prix envoyés par mail à la demande de l'Acheteur.

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier, à tout moment, les prix figurant sur les Sites internet ou dans sa documentation commerciale. Les prix sont exprimés en euros, nets et HT, départ usine. Ces prix ne comprennent pas les frais de douane éventuels et les assurances qui restent à la charge de l'Acheteur.

Les frais de transports sont facturés à l'Acheteur dans les conditions fixées au paragraphe 2.3.3 des présentes Conditions Générales de Vente.

Sauf convention spécifique, le déchargement est effectué par l'Acheteur et à ses frais.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par l'Acheteur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acheteur par le Fournisseur.

2.3 Commandes

- 2.3.1** Les ventes ne sont parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande de l'Acheteur par le Fournisseur, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des produits demandés, matérialisée par l'envoi d'un accusé de réception de commande (ci-après et ci-avant la « **Confirmation de commande** »).
- 2.3.2** A la demande de l'Acheteur, le Fournisseur lui communiquera un devis répondant aux besoins qu'il a exprimé, préalablement à la passation de la commande. Les offres et tarifs du Fournisseur sur ce devis sont valables pour une durée limitée telle qu'indiquée sur le devis transmis à l'Acheteur.
- 2.3.3** Les Frais de port sont indiqués sur la Confirmation de commande et leur montant dépend notamment du type d'expédition demandé, à savoir standard ou express.
- Le Franco de port est accordé à partir de 250 euros HT de commande pour une livraison standard (48h à 72h), hors commande express, en France métropolitaine.
- 2.3.4** L'Acheteur aura la possibilité de retourner les Produits (hors Produits spécifiques) dans un délai d'un (1) an à compter de leur réception, sous réserve de l'accord préalable du Fournisseur. L'Acheteur communiquera des photographies des Produits qu'il souhaite retourner au Fournisseur ainsi que le numéro de la commande concernée. Après acceptation du retour par le Fournisseur, les Produits devront être retournés en bon état, dans leur emballage d'origine et aux frais de l'Acheteur, notamment les frais de port. Aucun Produit ne sera réceptionné en port dû. Ce retour donnera lieu à un avoir émis par le Fournisseur au profit de l'Acheteur. Le montant de cet avoir correspondra au prix d'achat des Produits retournés (hors frais de port et autres frais supplémentaires), auquel le Fournisseur appliquera une décote en fonction notamment de l'état des Produits, de leur éventuelle utilisation et/ou du délai de retour.
- En tout état de cause, le Fournisseur pourra refuser le retour de tous Produits en mauvais état.
- 2.3.5** La Fournisseur se réserve la possibilité de facturer des frais de gestion pour toute annulation de commande ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une Confirmation de commande.

2.3.6 Etant précisé que les commandes spécifiques, à savoir portant sur des Produits spécifiques, en dehors du stock du Fournisseur et pour lesquels le Fournisseur s'approvisionne lui-même auprès d'un autre fournisseur, ne pourront faire l'objet ni d'un retour, ni d'une annulation.



ARTICLE 3 : Conditions de règlement

3.1 Règlement

Le paiement des factures se fera à trente (30) jours fin de mois, le quinze (15) du mois suivant, par virement au Fournisseur.

3.2 Retard de paiement

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai ci-dessus fixé, des pénalités de retard dont le montant sera calculé par application du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne pour son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points sur le montant TTC du prix des Produits figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Ces intérêts courront à compter du jour de l'échéance jusqu'au paiement intégral du prix.



Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable, en cas de retard de paiement. Le Fournisseur se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.



Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par l'Acheteur au titre de l'ensemble de ses commandes passées auprès du Fournisseur, sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de toute autre action que le Fournisseur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler toute livraison de commandes de Produits en cours ou à venir de la part de l'Acheteur, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier, sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.



ARTICLE 4 : Livraisons

4.1 Délais de livraison

Les délais de livraison communiqués ne sont donnés qu'à titre indicatif et informatif et ne constituent pas des délais de rigueur. Ils ne sont pas garantis par le Fournisseur compte tenu notamment des aléas liés à la réception des matériaux, aux ruptures de stock, à la production ou à la disponibilité des transporteurs.

La responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur, en cas de force majeure ou en cas de circonstances hors du contrôle du Fournisseur.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité.



4.2 Non-conformité

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des Produits lors de la livraison des Produits.

Toute réclamation devra être transmise au Fournisseur dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception des Produits, étant précisé que les vérifications, tant quantitatives que qualitatives, et les réserves motivées à la livraison (art. L 133-3 et L 133-4 du Code du Commerce) devront être mentionnées sur le document de transport et confirmées par l'Acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur dans les délais et conditions prévues par le Code de commerce (art. L 133-1 et L 133-6 du Code du Commerce). A

défaut, du respect des délais susvisés au présent paragraphe, toute réclamation sera irrecevable.

L'Acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités constatées, le Fournisseur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Les Produits reconnus non-conformes par le Fournisseur seront remplacés ou feront l'objet d'un avoir, au choix du Fournisseur, et les frais de retour seront à sa charge. Aucune autre somme ne pourra lui être réclamée, à quelque titre que ce soit.



ARTICLE 5 – Transfert de propriété et transfert des risques

5.1 Réserve de propriété

Le Fournisseur se réserve la propriété des Produits vendus à l'Acheteur jusqu'au complet règlement du prix, en principal et accessoire, par l'Acheteur.

Le règlement s'entend de l'encaissement effectif du titre de paiement et de son inscription dans les comptes du Fournisseur [ci-après le « **Règlement** »]. Ne constitue pas paiement au titre de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer.

Ainsi, le défaut de complet Règlement pourra entraîner la reprise de possession par le Fournisseur des Produits impayés.

Conformément à l'article L.624-16 du code de commerce, la revendication du Fournisseur pourra s'exercer sur les biens mobiliers incorporés dans un autre bien lorsque la séparation de ces biens peut être effectuée sans qu'ils en subissent un dommage.

Dans tous les cas, la restitution des Produits appartenant au Fournisseur se fera aux frais, risques et périls de l'Acheteur.

Si nécessaire, le Fournisseur pourra revendiquer les Produits entre les mains des sous-acquéreurs quels qu'ils soient. Par ailleurs, en cas de revente, la revendication pourra s'exercer sur le prix des biens ou de toute créance correspondante, y compris entre les mains de tout détenteur ou cessionnaire, l'Acheteur s'engageant à prêter son concours au Fournisseur pour le recouvrement de ces créances auprès des sous-acquéreurs.

Au cas où les Produits livrés seraient revendus ou transformés avant le Règlement, tous produits de même espèce et même qualité que ceux livrés, au cours des six (6) derniers mois par le Fournisseur et se trouvant en possession de l'Acheteur pourront faire l'objet d'une reprise pour une valeur correspondant aux sommes exigibles.



5.2 Transfert des risques

Tous les Produits, qu'ils soient expédiés en franco de port ou frais de port payés par l'Acheteur, voyagent aux risques et périls



de l'Acheteur, indépendamment du transfert de propriété.

L'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les Produits commandés au transporteur qui les a acceptées. L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

L'Acheteur s'oblige, en conséquence, à prendre l'assurance correspondante pour couvrir les risques sur les Produits jusqu'au complet paiement du prix.

ARTICLE 6 – Propriété intellectuelle

6.1 Tous les documents techniques, plans, dessins, illustrations, Produits, photographies, graphiques, publicités, textes relatifs aux Produits, contenus des Sites internet ou rendus 3D (ci-après les « Documents Commerciaux ») remis à l'Acheteur par le Fournisseur, demeurent la propriété exclusive du Fournisseur, seul titulaire des droits de propriété industrielle et intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

L'Acheteur s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du Fournisseur et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers sans autorisation du Fournisseur.

6.2 Sous réserve de l'autorisation expresse et écrite du Fournisseur, l'Acheteur pourra bénéficier d'un droit, non exclusif, limité au territoire de l'union européenne pour l'utilisation de certains documents commerciaux de type dessins, images ou photographies pour sa propre publicité des Produits.

L'Acheteur pourra alors utiliser ces dessins, images ou photographies sur le territoire contractuel uniquement comme suit : utilisation, duplication, mise à disposition du public, distribution et reproduction à des fins de présentation et de publicité en relation avec les Produits du Fournisseur.

En tout état de cause, l'Acheteur n'a pas le droit d'utiliser ces dessins, images ou photographies comme suit :

- a) transmission à des tiers ;
- b) transformation, modification ou suppression de composants ;
- c) l'attribution d'une divergence, notamment par la suppression ou l'ajout de filigranes ;
- d) l'altération des métadonnées.

L'utilisation sur un site internet de ces dessins, images ou photographies sera autorisée dans le cadre des dispositions ci-dessus uniquement s'il s'agit d'une simple présentation sur le site internet, sans vente directe. L'utilisation ne peut être faite sur un site internet pour des ventes directes (boutique en ligne, commerce électronique, plateforme d'offres), sauf accord exprès et écrit du Fournisseur. Cela vaut, notamment, pour les plateformes de commerce électronique telles qu'Amazon ou eBay.

Le fournisseur pourra mettre fin à cette autorisation d'utilisation à tout moment moyennant un préavis de deux (2) mois. L'Acheteur sera alors tenu de restituer l'ensemble des Documents Commerciaux du Fournisseur dès la fin de l'autorisation d'utilisation.

ARTICLE 7 - Responsabilité du Fournisseur – Garantie

Les Produits vendus par le Fournisseur sont garantis pendant une durée de dix (10) années contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les Produits livrés à l'Acheteur et les rendant impropres à l'utilisation.

La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Fournisseur. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié sous peine de perte de la garantie.

Cette garantie est limitée au remplacement des Produits affectés d'un vice ou à l'émission d'un avoir, au choix du Fournisseur. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence, défaut d'entretien ou installation non conforme aux normes de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de leur découverte.

En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées ou remboursées sous forme d'un avoir par le Fournisseur, sous réserve de vérification des défauts allégués. L'Acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, le Fournisseur se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie.

Le Fournisseur garantit ses Produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes :

- la garantie ne s'applique qu'aux Produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'Acheteur ;
 - elle ne s'applique qu'aux Produits entièrement fabriqués par le Fournisseur ;
 - elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage des Produits dans des conditions d'utilisation ou de performances non prévues.
- La garantie enfin, ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites dans la notice d'utilisation.

Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou en cas de transformation du Produit ou bien en cas d'altérations de la qualité du Produit résultant du transport, du stockage post livraison, des manutentions ou manipulations sur chantier, de la mise en place ou du traitement réalisé par les soins de l'Acheteur ou de toute autre personne, ou pour toute cause ne dépendant pas du Fournisseur.

Par ailleurs, les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication bénéficient des tolérances prévues par les normes des Produits ou les fiches techniques du Fournisseur, ou, à défaut, des tolérances d'usage.

ARTICLE 8 - Force majeure

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.



ARTICLE 9 - Non-validité partielle

Si l'une ou plusieurs des stipulations des Conditions Générales de Vente étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement, à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente ou d'accord entre les Parties, les autres stipulations garderaient toute leur force et leur portée.



GEBO France SARL

ZAE Moulin Bertin
24-26 rue A. Ferchault de Réaumur
85200 Fontenay le Comte

T. +33 (0) 2 51 52 70 70
E. ventes@gebo.fr

Découvrez tous nos produits
sur notre site internet gebo.fr
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :

